



## REGLEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

### La place de la restauration dans le projet de l'école :

Dans le cadre de son fonctionnement le Lycée Franco-Hellénique Eugène DELACROIX (LFHED) offre un service de restauration collective aux élèves qu'il accueille.

La période pendant laquelle les enfants sont scolarisés est déterminante pour l'apprentissage et l'acquisition de comportements sains. La restauration à l'école est un élément important de cet apprentissage.

La qualité des repas, leur quantité, les conditions dans lesquelles ils sont pris ont sur la santé, le développement physique et intellectuel des enfants et des adolescents, un impact indiscutable.

Le Restaurant Scolaire est un espace où les valeurs pédagogiques enseignées au LFHED trouvent leur place et s'expriment dans la convivialité des repas pris en commun. Les missions d'éducation à la santé sont conduites également dans ce cadre au profit des élèves de la maternelle à la terminale.

Au terme d'un appel d'offre, la société APOSTO Catering (APOSTO) a été sélectionnée une 3ème fois pour assurer le service de restauration de midi destiné aux élèves et au personnel de l'établissement pour la période 2018 – 2021, reconductible 2 fois une année, elle en a l'exclusivité. La société a obtenu également le service du snack.

L'inscription aux prestations fournies par le prestataire n'en est pas pour autant obligatoire. Les parents qui le souhaitent peuvent donner à leurs enfants des pique-niques préparés à la maison. Ceux-ci seront pris au Restaurant Scolaire aux horaires prévus pour leur classe et catégorie d'âge.

Cependant pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire l'école attire l'attention des parents sur la nécessité d'équiper leur enfant d'un sac réfrigéré et de donner un pique-nique constitué d'aliments qui se conservent aisément.

Pour les élèves qui achètent en autonomie leur repas ou snacks nous alertons les parents sur le fait que les achats peuvent ne pas être conformes à une alimentation saine. Nous recommandons de ne pas donner d'argent liquide afin d'éviter les vols et de plutôt faire créditer la carte de restauration.

**Dans tous les cas** les parents devront remplir le formulaire d'inscription en ligne <http://lfh.edu.gr/formulaire-d-inscription-la-restauration-scolaire>

ou l'adresser complété au bureau du service de l'Intendance du LFHED, indiquant si l'enfant est inscrit au service ou s'il apporte son repas. Ce formulaire sera mis en ligne et le lien sera opérationnel à la fin de l'année scolaire et devra être soumis au plus tard le 26 août 2018 pour la prochaine rentrée.

## **1. Confection des Repas**

Le prestataire s'engage à assurer la bonne marche et la qualité du service de restauration, la continuité de la confection des repas et de leur mise à disposition aux élèves et au personnel de l'établissement.

Le prestataire veille à l'équilibre de la valeur nutritionnelle des aliments qui rentrent dans la confection des repas, en fonction notamment de leur apport en protéines, lipides et glucides. Les repas sont confectionnés dans l'esprit du Régime Méditerranéen (art7 FEK 2135- 27-08-2013 ΥΙΓ\_Γ.Π.\_ΟΙΚ 81025) de la loi grecque, en recourant à l'huile d'olive exclusivement et en évitant les fritures et les graisses animales.

Le prestataire veille à ce que le transport, le stockage, la remise en température et le service des repas soient conformes aux règles de sécurité et d'hygiène en vigueur en Grèce.

L'approvisionnement est effectué sur le plan qualitatif et quantitatif conformément aux règles et aux normes d'hygiène concernant la restauration scolaire.

Le prestataire est responsable de l'élaboration des menus mensuels. Ils sont communiqués à la Directrice Administrative et Financière, qui les transmet pour commentaires à l'ensemble de la commission cantine.

Dûment visés ensuite par la nutritionniste du prestataire, ils sont publiés en français et en grec sur le site de l'établissement <http://lfh.edu.gr/restauration-scolaire> avant le début de chaque mois.

Ils sont affichés en langue française et grecque à l'entrée de l'école, du restaurant et sur les panneaux d'affichage installés par le LFHED.

Ils indiquent la date, la dénomination précise de chacun des plats servis, l'analyse calorique et la valeur nutritionnelle.

En cas de modification du menu prévu, le prestataire informe immédiatement par écrit (e-mail) le LFHED, par l'intermédiaire de la DAF qui prévient ou informe la commission cantine sur la nature et les raisons de la modification.

Une commission cantine, réunissant le prestataire, la direction de l'établissement, des enseignants, des élèves élus du CE et des parents élus ou non mais désignés par l'association des parents d'élèves à laquelle ils appartiennent, examine tous les trimestres l'ensemble des problèmes rencontrés afin d'améliorer tout ce qui peut l'être. La commission cantine élabore en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'école des projets d'éducation à la nutrition saine.

Les prix des repas sont négociés chaque année scolaire pour l'année scolaire suivante. La facturation et l'encaissement de la restauration sont assurés par le service de l'Intendance du LFHED.

Les élèves boursiers bénéficient uniquement des prestations Petit Menu et Menu, en fonction de leur âge.

Celles ci sont réglées directement par l'établissement. En cas de quotité partielle les parents règlent la différence.

## **2. Lieux de Restauration & Horaires**

Le *Restaurant Scolaire* au rez-de-jardin (niveau N-1) est ouvert à partir de 7h45 pour les élèves. Il est accessible jusqu'à 14h pour les repas et jusqu'à 15h pour le snack.

Il est composé de la salle de restauration, d'une salle à manger séparée pour les maternelles et les primaires et de la salle de restauration du personnel.

La *Cafétéria* en terrasse (niveau N +3) est ouverte à partir de 7h45 pour les élèves jusqu'à 14h30. Elle est composée d'une salle et d'espaces couverts en plein air.

L'accès en est exclusivement réservé aux élèves du Collège et du Lycée.

Nous remercions les parents de rappeler à leurs enfants les règles d'un bon comportement, consistant à jeter correctement dans les poubelles les restes de leur repas.

### 3. Surveillance des Repas

L'accès, l'installation et la surveillance des élèves pendant les repas est de la responsabilité exclusive du LFHED et de la vie scolaire.

Le prestataire veillera en cas de problème avec un élève à adresser un rapport par mail à la DAF et au CPE de l'école qui traiteront la situation conformément au règlement de l'école.

### 4. Les Repas

Le prestataire fournit sur place dans le *Restaurant Scolaire* les types de repas suivants :

#### MATERNELLE ET PRIMAIRE

Les élèves de Maternelle et du Primaire sont installés dans le *Restaurant Scolaire*.

A l'heure du repas, les plateaux individuels sont disposés avant l'arrivée des élèves.

Le pain est proposé en libre accès après l'installation des élèves et le dessert est servi en fin de repas afin que les enfants mangent de manière correcte de chaque plat proposé, dans l'ordre du menu.

Les prestations qui leurs sont destinées sont reprises dans le tableau ci-dessous

| Classes          | Heure          |                | Type                                                     |
|------------------|----------------|----------------|----------------------------------------------------------|
| de               | a              |                |                                                          |
| Maternelle<br>GS | 11h00<br>12h00 | 11h50<br>12h45 | <b>Petit Menu</b><br>Entrée - Plat<br>chaud -<br>Dessert |
| CP & CE1         | 11h00          | 11h20/25       |                                                          |
| CE2 & CM1        | 11h30/35       | 11h50/55       | <b>Menu</b><br>Entrée - Plat<br>chaud -<br>Dessert       |
| CM2              | 12h05/10       | 12h30/40       |                                                          |

La composition du **Petit Menu** et le **Menu** doit impérativement respecter les fréquences suivantes au minimum :

Entrée : salades avec diverses crudités 4 fois par semaine

Plat Chaud : poisson 1 fois par semaine

Viande rouge : 1 fois par semaine

Volaille : 1 fois par semaine

Si le plat principal n'est pas protéinique il sera accompagné de fromage

|            |                                            |                                                                                        |
|------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Garniture: | légumes bouillis                           | 3 fois par semaine au minimum                                                          |
| Dessert :  | fruits<br>produits laitiers<br>pâtisseries | 2 fois par semaine<br>2 fois par semaine en portion individuelle<br>1 fois par semaine |

## COLLEGE & LYCEE

| Classes                                              | Heure | Type      |                                                       |
|------------------------------------------------------|-------|-----------|-------------------------------------------------------|
| <b>de</b>                                            |       | <b>a</b>  |                                                       |
| Collège-Lycée                                        | 12h05 | 13h30 EDT | selon <b>Menu</b><br>Entrée - Plat chaud -<br>Dessert |
| <b>Plat du Jour</b><br>Salade – Plat chaud protéines |       |           |                                                       |

La composition du **Menu** doit impérativement respecter les fréquences suivantes au minimum :

Entrée : salades avec diverses crudités 4 fois par semaine

Plat Chaud : poisson 1 fois par semaine

Viande rouge : 1 fois par semaine

Volaille : 1 fois par semaine

Si le plat principal n'est pas protéiné il sera accompagné de fromage.

|            |                                            |                                                                                      |
|------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Garniture: | légumes bouillis                           | 3 fois par semaine au minimum                                                        |
| Dessert :  | fruits<br>produits laitiers<br>pâtisseries | 2 fois par semaine<br>2 fois par semaine en portion individuelle, 1 fois par semaine |

Le **Plat du Jour** est composé de plats protéinés accompagnés de légumes et d'une salade

## 5. Les Snacks

Les prestations **Snacks** sont disponibles à la *Cafétéria*. L'accès en est exclusivement réservé aux élèves du Collège et du Lycée.

La liste des produits disponibles se conforme aux règles en vigueur en Grèce pour la restauration scolaire des écoles publiques et privées: FEK 2135- 27-08-2013 ΥΠ\_Γ.Π.\_ΟΙΚ 81025.

Elle est constituée de SALADES, PRODUITS LAITIERS, FEUILLETES, SANDWICH, GATEAUX, FRUITS, EAU et JUS DE FRUIT.

D'autres BOISSONS fraîches ou chaudes sont disponibles à la cantine du bas uniquement pour les adultes. Se référer à l'Annexe 1 – Liste **Snacks** & Tarif.

Les prestations proposées font l'objet d'une validation trimestrielle quant à leur consistance, leur prix sont fixés par le prestataire en début d'année scolaire et ne peuvent pas faire l'objet d'augmentation en cours d'année.

## 6. Prestations Complémentaires

Le prestataire sur demande peut adapter les menus en raison de prescriptions médicales aux besoins d'un élève, à la seule condition qu'un PAI (projet d'accompagnement individualisé, documenté par un médecin et signé par toutes les parties) ait été établi avec l'établissement. En cas de contrainte liée à la religion, celle-ci pourra être prise en compte si elle a été dûment signalée à la vie scolaire.

Le prestataire réalise chaque année neuf (9) **Repas Spéciaux**: «REPAS DE RENTREE», «REPAS DE TOUSSAINT», «REPAS DE NOEL », «REPAS DE CHANDELEUR», «REPAS DE TSIKNOPEMPTI», «REPAS FETE NATIONALE DU 25 MARS», «REPAS DE PAQUES», «REPAS PRINTEMPS», «REPAS DE FIN D'ANNEE».

A l'occasion des sorties organisées par l'établissement et donc en cas d'impossibilité d'utiliser le service restauration de l'établissement (excursions, sorties pédagogiques) le prestataire propose aux élèves une boîte **Lunch Box** (Pique-nique).

La **Lunch Box** est composée d'une boisson, d'un sandwich et d'un dessert.

Les **Repas Spéciaux** et **Lunch Box** sont facturés aux prix normal du **Petit Menu** ou du **Menu**, selon la catégorie de l'élève.

## 7. Inscription, Renouvellement, Interruption

Le renouvellement n'est pas automatique et les inscriptions au service de restauration doivent être effectuées en ligne (<http://lfh.edu.gr/formulaire-d-inscription-la-restauration-scolaire>) ou à la Caisse du LFHED.

Pour des raisons évidentes d'organisation il est impératif de déclarer le cas échéant la résiliation éventuelle de votre abonnement.

## 8. Tarifs des prestations

| Type          | Prix unitaire | Forfait trimestriel     |                         |                        |          |
|---------------|---------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|----------|
|               |               | 04/09/2018 - 21/12/2018 | 08/01/2019 - 29/03/2019 | 01/04/2019- 28/06/2019 |          |
| Petit menu*   | 4,70 €        | 324,30 €                | 235,00 €                | 253,80 €               | 813,10 € |
| Menu*         | 5,20 €        | 358,80 €                | 260,00 €                | 280,80 €               | 899,60 € |
| Plat du jour* | 4,05 €        | 279,45 €                | 202,50 €                | 218,70 €               | 700,65 € |

\* Les prix calculés sont ceux de l'abonnement trimestriel, ils sont augmentés de 10% en cas de consommation ponctuelle, soit **Petit Menu** 5,17 euros **Menu** 5,72 euros **Plat du jour** 4,46 euros

## 9. Mode de paiement et conditions de règlement

### Paiement

Les repas peuvent être payés :

i. Par abonnement trimestriel

ii. A l'unité au moyen de la Carte Electronique de Paiement

(Afin d'éviter le recours aux espèces, LFHED met à la disposition des élèves une Carte de Paiement Electronique.)

Sous réserve que le solde de leur carte et leur catégorie d'âge le permettent, les élèves sur présentation de celle-ci à la caisse, peuvent bénéficier de l'ensemble des services proposés par le prestataire au *Restaurant Scolaire* et à la *Cafétéria*.

A tout moment le solde de la carte et le montant consommé peuvent être demandés à l'Intendance, le reçu est celui transmis lors du rechargement de la carte.

### Règlement

Le règlement peut être effectué:

i. Abonnement Trimestriel

Le règlement doit impérativement se faire en début de trimestre conformément au montant facturé sur l'Avis de Paiement des droits de scolarité.

En espèces ou par carte bancaire (Visa / Mastercard) à la Caisse du LFHED, service de l'Intendance, de 08h15 à 14h15

Par dépôt sur les comptes bancaires suivants :

#### ALPHA BANK

IBAN : GR07 0140 1380 1380 0200 2001 940

SWIFT/BIC: CRB A G RA A XXX

#### EUROBANK

IBAN : GR08 0260 0450 0009 1020 0348 325

SWIFT/BIC: ERBKGRA A

Lors du paiement par compte bancaire il est impératif de faire figurer dans les références du règlement le Nom, Prénom, et la classe de l'élève.

Dans le cadre d'une tarification au forfait un crédit peut être consenti en cas de maladie à partir de 3 jours d'absence consécutifs.

En fin d'année scolaire ou en cas de départ définitif en cours d'année, le montant créditeur éventuel du compte de l'élève, ou le solde créditeur éventuel de sa carte électronique de paiement, pourra selon le cas être remboursé, ou porté au crédit de la période suivante.

Cette disposition ne s'appliquera qu'aux seuls élèves à jour du montant des frais de scolarité.

ii. Carte électronique de paiement :

L'approvisionnement de la carte se fait par dépôt à la caisse du LFHED pour un montant minimum de 20 €.

En cas de perte le remplacement est effectué au tarif de 5 €.

## 10. Contacts

N'hésitez pas, pour de plus amples informations et suivant vos besoins, à contacter :

### Pour les questions de facturation ou de fonctionnement

Lycée Franco-Hellénique Eugène DELACROIX  
Secrétariat Intendance, Mme Hélène SOULIOTIS Téléphone : 211 300 91 41  
Fax : 211 300 91 42  
Mail : [secintendant@lfh.gr](mailto:secintendant@lfh.gr)

Caisse,  
Mme Marianna KARAVASSILI Téléphone : 211 300 9143 /49  
Fax : 211 300 9142  
Mail : [caisse2@lfh.gr](mailto:caisse2@lfh.gr)

Directrice des Affaires Financières  
Mail : [intendant@lfh.gr](mailto:intendant@lfh.gr)  
Site : [www.lfh.edu.gr](http://www.lfh.edu.gr)

### Pour les questions relevant des menus, de l'approvisionnement et de la qualité des denrées

APOSTO Catering  
M. Efthimios APOSTOLAKIS Leof. Lavriou 97  
153 44 Glyka Nera  
Téléphone : 210 66 18 802, 210 6618803  
Fax : 210 66 18 804  
Mail : [info@apostocatering.gr](mailto:info@apostocatering.gr)  
Site : [www.apostocatering.gr](http://www.apostocatering.gr)

Les associations de parents avec leur référent sont également à votre disposition :

APE SF : [ape@lfh.gr](mailto:ape@lfh.gr)  
APE SH : [palfh@yahoo.com](mailto:palfh@yahoo.com)